



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



FACULTÉ de MÉDECINE  
NANCY



Centre Hospitalier Régional  
METZ-THIONVILLE

UDL/DAJ/DIFOR/N°VA2022-004

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L.613-1 et L.712-2,

- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

- D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

## ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury chargé de la validation de la **2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> année de la Formation en Maïeutique et du Diplôme d'Etat de Sage-Femme – site de Metz** pour l'année 2022/2023 :

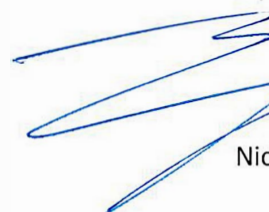
- Monsieur le Professeur JUDLIN Philippe, PU-PH à l'UFR de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé de Nancy, représentant l'Université de Lorraine - Président
- Madame GRATIER de SAINT LOUIS Gina, Directrice de l'école de sages-femmes de Metz
- Madame le Docteur ROESCH Marion, Conseiller technique et pédagogique, médecin gynécologue-obstétricien au CHR de Metz-Thionville - HFME Thionville
- Madame GAELLE Ambroise, MCF, qualifié en maïeutique de l'UFR de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé de Nancy, représentant la filière maïeutique
- Me le Dr DALHOFF Sandra, Gynécologue-obstétricien au CHR de Metz-Thionville - HFME Mercy, représentant les enseignants intervenant au niveau de l'enseignement théorique
- Mr le Dr FELDMAN Marc, pédiatre au CHR de Metz-Thionville - HFME Thionville, représentant les enseignants intervenant au niveau de l'enseignement théorique
- Mr KLAM Sébastien, enseignant d'éthique, représentant les enseignants intervenant au niveau de l'enseignement théorique
- Me DEL CASTILLO Julie, coordinatrice sage-femme au CHR de Metz-Thionville - HFME Mercy, représentant les sages-femmes intervenant au niveau de l'enseignement clinique
- Me ADRIAN-OSTER Laurence, sage-femme libérale, représentant les sages-femmes intervenant au niveau de l'enseignement clinique
- Me SCHNITZLER Karine, sage-femme enseignante
- Me BERNARD Laure, sage-femme enseignante
- Me MERGEN-MOREL Catherine, sage-femme enseignante
- Me BOYE Marie-Laure, sage-femme enseignante
- Me DACQUAY Sabrina, sage-femme enseignante
- Me PAUL Hélène, sage-femme enseignante

Article 2 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché sur les lieux de formation.

Fait à Nancy, le 27 octobre 2022

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGÉI

Affiché le 08/11/2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le 08/11/2022